

Tête de porc devant la mosquée de Besançon : RELAXE, pas d'atteinte au psychisme des musulmans !

écrit par Mandalay | 11 avril 2015

DES bancal milita mande mateu d'org gers, ges e succé la cir rum « Divei Chau d'ind l'asso natio reille comm seil ri ne de « Li oppo gers, moi la di né nes Ma frar div d'ui de l lari jets con per ent et l sexi une Du de le rité sou « Qui ont

9 AVRIL 2015

Justice Les trois jeunes majeurs et le mineur avaient déposé des restes de cochon devant le lieu de culte en décembre 2013

Ils avaient mis une tête de porc devant le portail de la mosquée

Besançon. « C'était plus une blague de mauvais goût. On ne se doutait pas que ça irait jusque-là. » Agés de 20 et 21 ans et domiciliés à Dampierre dans le Jura pour l'un, Pirey pour les deux autres, ils sont trois à comparaître devant le tribunal correctionnel pour « violence à raison de la religion ». En l'occurrence, ils ont déposé une tête de cochon et quatre oreilles devant la mosquée Soana, dans le quartier de Saint-Claude à Besançon, au cours de la nuit, du samedi 21 au dimanche 22 décembre 2013 (lire notre édition du 23/12/2013).

Identifiés suite à une lettre anonyme

Ils étaient accompagnés d'un mineur -qui sera jugé ultérieurement- et ont agi vers 1 h du matin, soit une heure avant qu'une patrouille de police ne découvre l'installation et la démantelle.

Plus que les faits en eux-mêmes, que personne outre les policiers n'avait eu le temps d'observer, leur dévoilement avait suscité l'émoi, ce d'autant que les mois précédents, la même mosquée avait été à trois reprises la cible de tags insultants.

Identifiés suite à une lettre anonyme déposée dans la boîte aux lettres de la mosquée trois mois plus tard, les quatre dépositaires de la tête et des oreilles de cochon ont d'emblée reconnu les faits.

« Des Maghrébins nous avaient traités de sales blancs »

La raison pour laquelle les trois prévenus ont mis ces morceaux de cochon -fournis par l'un d'eux, cuisinier de profession- devant l'édifice religieux ? « On avait été agressés à Pirey par des jeunes maghrébins qui nous avaient courrés avec une hache en nous traitant de sales blancs », expliquent-ils. « Et quand on est allé porter plainte à la gendarmerie, rien n'a été fait. Alors on a voulu se venger... »

Fustigeant des « explications navrantes », le parquet requiert « 80 à 100 h de travail d'intérêt général ».

« dans leur acte de vengeance qui tient de la bêtise aucune idéologie politique ni démarche extrémiste ».

Relaxe

Et d'axer ensuite sa plaidoirie sur des éléments de droit en rappelant que des faits condamnables moralement ne le sont pas forcément pénalement. Et qu'en l'espèce, « s'agissant des violences reprochées, encore faudrait-il qu'il y ait des victimes déterminées, or tel n'est pas le cas. » Avant de citer une récente jurisprudence ayant relaxé des membres des Femins qui avaient surgi seins nus et vociférant dans la cathédrale Notre-Dame à Paris dont elles avaient dégradé une cloche.

Dans son délibéré, le tribunal a relaxé les trois prévenus en estimant qu'il n'y avait ni élément matériel, ni élément moral pour constituer l'infraction.

« Je fais mes excuses, je réfléchirai plus la prochaine fois » avaient tour à tour déclaré chacun des prévenus avant la clôture des débats.

Pierre LAURENT



■ Aucun représentant de la mosquée ni de la communauté musulmane n'était présent ni représenté à l'audience.

Photo archives ER

Justice Les trois jeunes majeurs et le mineur avaient déposé des restes de cochon devant le lieu de culte en décembre 2013

Ils avaient mis une tête de porc devant le portail de la mosquée

DES C
banca
militar
mande
mateu
d'org
gers,
ges e
succé
la cin
rum
Dive)
Chan
d'ind
l'asso
natio
reille
comm
seil r
ne de
« L
oppo
gers,
moï
la di
né
nes
Ma:
frar
div
d'u
de l
lari
jets
con
peri
enti
et l
sexu
une
Di
de le
rité
sou
« Q
cont

Besançon. « C'était plus une blague de mauvais goût. On ne se doutait pas que ça irait jusque-là. » Agés de 20 et 21 ans et domiciliés à Dampierre dans le Jura pour l'un, Pirey pour les deux autres, ils sont trois à comparaître devant le tribunal correctionnel pour « violence à raison de la religion ». En l'occurrence, ils ont déposé une tête de cochon et quatre oreilles devant la mosquée Souna, dans le quartier de Saint-Claude à Besançon, au cours de la nuit, du samedi 21 au dimanche 22 décembre 2013 (lire notre édition du 23/12/2013).

Identifiés suite à une lettre anonyme

Ils étaient accompagnés d'un mineur - qui sera jugé ultérieurement - et ont agi vers 1 h du matin, soit une heure avant qu'une patrouille de police ne découvre l'installation et la démantèle.

Plus que les faits en eux-mêmes, que personne outre les policiers n'avait eu le temps d'observer, leur dévoilement avait suscité

l'émoi, ce d'autant que les mois précédents, la même mosquée avait été à trois reprises la cible de tags insultants.

Identifiés suite à une lettre anonyme déposée dans la boîte aux lettres de la mosquée trois mois plus tard, les quatre dépositaires de la tête et des oreilles de cochon ont d'emblée reconnu les faits.

« Des Maghrébins nous avaient traités de sales blancs »

La raison pour laquelle les trois prévenus ont mis ces morceaux de cochon - fournis par l'un d'eux, cuisinier de profession - devant l'édifice religieux ? « On avait été agressés à Pirey par des jeunes maghrébins qui nous avaient coursés avec une hache en nous traitant de sales blancs », expliquent-ils. « Et quand on est allé porter plainte à la gendarmerie, rien n'a été fait. Alors on a voulu se venger... »

Fustigeant des « explications navrantes », le parquet requiert « 80 à 100 h de travail d'intérêt général ».



■ Aucun représentant de la mosquée ni de la communauté musulmane n'était présent ni représenté à l'audience.

Photo archives ER

À la défense, M^e Pichoff va plaider la relaxe. Soulignant que « personne n'a vu cette tête de cochon », l'avocat relève qu'« aucune partie civile n'est présente à l'audien-

ce, pas plus l'imam que le président de l'association qui gère la mosquée. » Qualifiant les trois prévenus de « jeunes immatures », il explique qu'il ne faut voir

« dans leur acte de vengeance qui tient de la bêtise aucune idéologie politique ni démarche extrémiste ».

Relaxe

Et d'axer ensuite sa plaidoirie sur des éléments de droit en rappelant que des faits condamnables moralement ne sont pas forcément pénalisés. Et qu'en l'espèce, « s'agissant des violences reprochées, encore faudrait-il qu'il y ait des victimes déterminées, or tel n'est pas le cas. » Avant de citer une récente jurisprudence ayant relaxé des membres des Femmes qui avaient surgi seins nus et vociférant dans la cathédrale Notre-Dame à Paris dont elles avaient dégradé une cloche.

Dans son délibéré, le tribunal a relaxé les trois prévenus en estimant qu'il n'y avait ni élément matériel, ni élément moral pour constituer l'infraction.

« Je fais mes excuses, je réfléchirai plus la prochaine fois » avaient tour à tour déclaré chacun des prévenus avant la clôture des débats.

Pierre LAURENT

<http://www.respectmag.com/2015/04/09/relaxe-pour-trois-jeunes-qui-avaient-depose-une-tete-de-porc-devant-une-mosquee-9205>

Il s'en passe des « choses » à Besançon, tout là-bas dans l'Est ... et l'on y découvre même une nouvelle forme de criminalité !

Besançon est aussi une ville abritant - nous l'apprenons - une communauté remarquable par sa sensibilité à fleur de peau.

Après que les croyants de l'Est de la France eurent été traumatisés, il y a peu, par un épisode d'une réelle cruauté (rappelez-vous qu'à Belfort, pas très loin de là, un petit bout de femme, toute seule, s'en était pris à un abattoir provisoire et avait terrorisé bon nombre de gens assistant - avec ravissement - à la lente agonie par exsanguination de moutons pleinement conscients), ... voici que le malheur frappe - à nouveau - cette communauté vivant dans l'Est.

Cette fois-ci, c'est Besançon qui est touchée.

Ce malheur fut porté en justice.

C'est ainsi que le 08 avril dernier, trois jeunes ont comparu devant le tribunal pour avoir déposé une tête de porc (... et

même des oreilles de porcs, ce qui est un comble !) devant une mosquée de la ville.

Les poursuites engagées contre les coupables de cet acte d'une rare barbarie, l'étaient pour ATTEINTE PSYCHIQUE (mais oui, mais oui !!!) aux membres de la communauté musulmane.

Quelques réflexions s'imposent d'elles-mêmes.

L'intitulé des poursuites me semble assez nouveau, mais n'étant pas juriste je ne me hasarderai pas à le commenter (sic).

La communauté musulmane de Besançon, est -je n'en doute pas- sensible ... mais cette grande sensibilité « psychique » ne semble pas avoir été mise en évidence, lors de l'annonce -par exemple- du massacre de près de 150 étudiants chrétiens d'une université du Kenya.

Pas une protestation, pas un slogan ou de communiqué(s) démontrant une colère quelconque, rien de tout cela, mais les gens de cette communauté devaient surement avoir autre chose à faire ce jour-là.

Dans le même ordre d'idées, je n'ai pas souvenance d'avoir lu dans la presse que cette communauté hyper sensible soit descendue dans les rues pour manifester contre les massacres quotidiens perpétrés -par l'EI- en Irak, par la destruction de trésors archéologiques et de biens culturels, par la réduction en esclavage de femmes non-musulmanes et d'enfants, mais l'atteinte PSYCHIQUE n'a sans doute pas la même intensité selon les actes dénoncés.

Certaines exactions sont manifestement bien plus traumatisantes psychiquement que d'autres.

Que valent des communautés ravagées, des milliers de morts, des milliers de personnes livrées à un esclavage d'un autre temps ? Rien de plus que rien, alors qu'une tête et des oreilles de porc devant une mosquée, soulèvent le cœur de tous les croyants et bouleversent l'équilibre mental d'une communauté toute entière.

Mandalay, responsable *Résistance républicaine* Belgique